

RÉVISIONS Éco-Droit

Module 2 & 3 – QCM

QCM sur les labels et certifications- Documents 4 & 5

Q3.1 Quel label français FEMILUX a-t-elle obtenu ?

- A. Le label EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant)
- B. Le label Made in France
- C. Le label RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)
- D. Le label France Terre Textile
- E. Le label Fabriqué en France

Q3.2 Quand le label EPV a-t-il été créé ?

- A. En 2005
- B. En 2010
- C. En 2015
- D. En 2019
- E. En 2020

Q3.3 Quels avantages offre le label EPV à FEMILUX ?

- A. Une reconnaissance nationale et internationale
- B. Un crédit d'impôt égal à 15% de la somme des salaires et charges sociales
- C. Des subventions pour l'achat de matériel
- D. La garantie d'obtenir des marchés publics
- E. L'exonération de taxe foncière

Q3.4 Quelle certification internationale FEMILUX a-t-elle obtenue en 2020 ?

- A. La certification ISO 45001
- B. La certification ISO 9001
- C. La certification ISO 14001
- D. La certification ISO 26000
- E. La certification ISO 50001

Q3.5 Quel est l'objectif principal de la norme ISO 45001 ?

- A. Supprimer les dangers et minimiser les risques pour la santé et sécurité au travail
- B. Garantir la qualité des produits fabriqués
- C. Réduire l'impact environnemental de l'entreprise
- D. Améliorer la satisfaction client
- E. Optimiser la consommation énergétique

Q3.6 Quels bénéfices FEMILUX peut-elle tirer de la certification ISO 45001 ?

- A. La réduction des risques professionnels
- B. L'amélioration de la gestion de la santé et sécurité des travailleurs
- C. Le développement de la prévention
- D. La création de meilleures conditions de travail
- E. L'augmentation de son chiffre d'affaires à l'export

